

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE : 10 OCT. 2023

DATE D’AFFICHAGE DU DEPOT EN MAIRIE : 20/06/2023

Commune d’ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Place du 8 mai 1945

84320 ENTRAIGUES-SUR-LA -SORGUE

Monsieur MARC LESPAGNOL LESPAGNOL
230 Allée des Foulques
84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		référence dossier :
Déposée le 19/06/2023	DOSSIER INCOMPLET	N° DP 84043 23 S0087
Par : Demeurant à :	Monsieur MARC LESPAGNOL 230 Allée des Foulques 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue	
Pour :	Installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 3 KWC soit 8 panneaux de 375 WC pour une surface totale de 14,56m2. Longueur : 4,16m / Largeur : 3,50m Pose en surimposition toiture en autoconsommation totale	
Sur un terrain sis :	230 Allée des Foulques 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue	
Cadastré :	BD238	

Monsieur,

Vous avez déposé la demande de déclaration préalable susvisée pour **Installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 3 KWC soit 8 panneaux de 375 WC pour une surface totale de 14,56m2. Longueur : 4,16m / Largeur : 3,50m. Pose en surimposition toiture en autoconsommation totale.**

En application du code de l'urbanisme et notamment des articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants et R.423-39 relatifs au rejet tacite des dossiers demeurés incomplets passé un délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces complémentaires,

Vu l'arrêté municipal n°2020-201 en date du 23 septembre 2020 portant délégation et autorisation de signature de Madame CHANTY Aurore (8ème Adjoint au Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue) pour tous les documents d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n°2021-48 en date du 1er mars 2021 portant modification à l'arrêté n°2020-201 du 23 septembre 2020 ;

La demande de pièces complémentaires en date du 03/07/2023 qui vous a été notifiée le 04/07/2023 est demeurée sans réponse pendant plus de 3 mois à compter de sa réception le 04/07/2023.

Par conséquent, votre demande de déclaration préalable est **rejetée** pour défaut de fourniture des pièces complémentaires demandées dans le délai réglementaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, le 10 OCT. 2023

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à l'urbanisme

Aurore CHANTY

